



Schweizerischer Pensionskassenverband  
Association Suisse des Institutions de Prévoyance  
Associazione Svizzera delle Istituzioni di Previdenza  
Kreuzstrasse 26  
8008 Zurich

Téléphone 043 243 74 15/16

Téléfax 043 243 74 17

Courriel [info@asip.ch](mailto:info@asip.ch)

Site web [www.asip.ch](http://www.asip.ch)

## **ASIP-Communiqué**

13.12.2022

### **Norme en matière de reporting ESG – une solution sectorielle pour une mise en œuvre transparente des critères ESG**

Les caisses de pension assument la responsabilité fiduciaire d'une gestion durable et orientée vers l'avenir de la fortune de leurs assurés. Elles doivent s'efforcer de générer un rendement conforme au marché en prenant des risques raisonnables. Les aspects environnementaux/ climatiques et sociaux ainsi que la gouvernance (les «critères ESG») font partie de ces risques dont elles doivent tenir compte. C'est dans l'intérêt à long terme des assurés. Sinon, ceux-ci risquent de subir des pertes de rendement.

Pour l'ASIP, la transmission de savoirs et la sensibilisation des caisses de pension au thème de «l'investissement durable» constituent des tâches primordiales. Au cours de l'été 2022, nous avons publié un guide pratique sur la prise en compte des critères ESG (environnement, société, gouvernance d'entreprise) lors de décisions de placement des caisses de pension (voir [www.asip.ch](http://www.asip.ch)). Mais ces dernières doivent aussi montrer davantage à leurs assurés sous quelle forme elles peuvent intégrer les critères ESG dans leur processus de placement. L'ASIP poursuit donc l'objectif d'accroître, au moyen d'un reporting régulier et exhaustif, la transparence en ce qui concerne la mise en œuvre de ces critères. Il s'agit avant tout de se focaliser sur une présentation transparente des informations relatives aux critères ESG, afin que tous les acteurs impliqués puissent retracer les différentes étapes de l'investissement de la fortune de prévoyance, et quels progrès ont été réalisés en matière de durabilité. La norme de reporting ESG que nous publions aujourd'hui a été réalisée dans ce but. Ces rapports doivent notamment renfermer des informations de qualité sur la manière dont les caisses de pension traitent le sujet, mais aussi des données quantitatives sur les différents investissements.

La norme présente a été mise au point en collaboration avec d'autres associations – dont l'Asset Management Association (AMAS), Swiss Sustainable Finance (SSF) et les fondations de placement. Elle a valeur de recommandation et sera régulièrement vérifiée.

La politique d'investissement est et reste sous la compétence des caisses de pension. Il n'est pas nécessaire que le législateur édicte de nouveaux règlements à cet égard. En publiant cette norme en matière de reporting, le secteur de la prévoyance professionnelle souhaite plutôt lancer un signal: les caisses de pension se préoccupent du développement durable de leur propre initiative, le font savoir activement et assument également leurs responsabilités. En décidant de leur propre gré d'établir régulièrement un reporting, elles contribuent à accroître la transparence dans la mise en œuvre des critères ESG.

Autres renseignements:

Martin Roth, président de l'ASIP, tél. 043 243 74 15; [martin.roth@manor.ch](mailto:martin.roth@manor.ch)

Hanspeter Konrad, directeur de l'ASIP, tél. 043 243 74 15, [info@asip.ch](mailto:info@asip.ch)